

Bonjour à tous

C'est avec une certaine nostalgie de nos réunions bien animées, qu'au nom du Conseil d'Administration, je viens vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches, plein de bonnes choses qu'elles soient du domaine de la santé, des loisirs et simplement de votre quotidien.

L'année 2020 a été une année que je qualifierai de « blanche ». Cette pandémie, avec les obligations sanitaires, nous a un peu éloigné de nos rendez-vous des mercredis après-midi, de nos sorties en mer, de nos festivités, de tous ces moments conviviaux que nous organisions tout au long de l'année.

Comme beaucoup d'associations touchées par ces restrictions, l'Amicale ne s'est pas éteinte pour cela et les membres du bureau ainsi que le responsable technique et le responsable des festivités ont pu rester en contact par mail ou visioconférence pour organiser l'après...

Il a fallu mettre en place tout un protocole, achat de produits spécifiques et modifier la disposition du bureau d'accueil. Je profite de cette occasion pour renouveler mes remerciements à cette équipe, de leur grande disponibilité et de leurs compétences.

Je précise qu'actuellement le bureau est ouvert tous les mercredis après-midi pour l'accueil de nos adhérents de 14h30 à 17h30.

Concernant les festivités :

Notre fête de la mer avec le vide grenier, la sardinade, et autres temps forts n'ont pu avoir lieu et c'est regrettable car cela permettait de créer ce lien social dont nous avons tous besoin.

Pour cette nouvelle année 2021 nous avons programmé une date de notre fête de la mer qui a été fixée au 25 juillet. Nous vous tiendrons informés des suites de cette demande.

Comme en 2020, nous allons programmer cet été des sorties Pêche, en espérant que la météo soit de la partie et que la situation sanitaire le permette.

Nous allons aussi essayer de programmer des ateliers (montage de bas de ligne, nœuds, coulage de plomb, faire un amarrage correct sur nos mouillages, etc... Les dates seront affichées au bureau et publiées sur notre Site. Avis aux amateurs.

Nous rappelons aux utilisateurs des mouillages que la date limite de location est fixée au 31 octobre et que ces mouillages doivent être libérés. Passée cette date l'Amicale n'est pas responsable des incidents qui peuvent survenir. En cas d'empêchement pour sortir les bateaux nous demandons aux propriétaires de contacter le bureau pour étudier les possibilités de sorties.

Nous demandons aussi de vérifier les bouts d'amarrage et d'y mettre une protection pour éviter le ragage ainsi que de choisir un diamètre suffisant pour sécuriser le bateau. Nous ne sommes pas dans un port de plaisance. Les conditions d'amarrage ne sont pas les mêmes. La liaison entre le corps mort et le taquet doit être de qualité.

Je rappelle à tous les amicalistes qu'ils doivent être assurés et que toute installation sur le site, tant au niveau des mouillages que l'occupation des parcs ou l'utilisation des équipements, nécessite une autorisation préalable d'un responsable de l'amicale. Que ce soit pour mettre un bateau dans le parc ou au mouillage ou de quitter le site. Il est indispensable d'en avertir l'amicale.

Concernant les conditions d'accès aux parcs :

Une clé a été remise (avec caution) aux propriétaires des bateaux entreposés dans les parcs.

Si un adhérent a besoin d'utiliser le portique ou la station de carénage, il en fera la demande au bureau et une clé lui sera remise pour la période concernée. A la fin de cette période la clé sera déposée au bureau ou dans la boîte aux lettres.

Le prêt, de la clé remise, est interdit pour un autre amicaliste ou toute autre personne.

Dans tous les cas, l'accès aux parcs quel qu'en soit la raison, est règlementé et est soumis à autorisation par le bureau.

Un rack à annexes sera installé à l'extérieur des parcs pour y déposer les embarcations.

Concernant le ponton :

Après plusieurs entretiens avec Mr Le Maire et les services techniques, et sur notre demande, nous avons été invités à participer au projet d'étude pour le remplacement de ce dernier. La date exacte de la mise en place n'a pas encore été retenue. Une première date (information en début d'année) prévoyait la mise en place en septembre prochain. Nous avons fait part de notre déception de ne pas l'avoir pour la saison. Rien n'est figé et nous vous tiendrons informé de la suite de nos demandes. Nous savons qu'un budget a été voté pour le remplacement de ce ponton.

Concernant la pêche aux thons :

La pêche est autorisée en « Kill » du 03 juillet au 29 août 2021 et du 13 septembre au 01 octobre 2021. Le « No Kill » du 1<sup>er</sup> juin au 15 novembre à la condition de relâcher le poisson vivant immédiatement après capture. Dans le cadre de la pratique du pêcher-relâcher du thon rouge, la détention du poisson à bord est interdite.

Pour info la plaisance est autorisée (FNPP) à prélever 29,345 tonnes.

Concernant la pêche en général :

Nous mettons à disposition des guides pratiques précisant la réglementation des espèces à pêcher (taille, quantité, etc...) ainsi que des calendriers des marées.

Nous avons aussi des règles et pieds à coulisse pour mesurer les tailles.

N'oubliez pas d'installer l'application « FISHFRIENDER » qui devient obligatoire, afin d'enregistrer vos prises concernant les espèces réglementées ,notamment le bar aujourd'hui.

Faites une pêche raisonnable et raisonnée.

Quelques rappels :

Nous sommes obligés de vérifier régulièrement les parcs et les mouillages pour identifier les bateaux, et faire des rappels pour le paiement des redevances. Les bateaux ne sont pas toujours identifiés. Lors de la signature du contrat de location, des étiquettes autocollantes numérotées ont été distribuées et devront être apposées sur la partie arrière du bateau ainsi que sur les annexes.

*L'aire de lavage doit être nettoyée après utilisation ! **N'utilisez aucun produit chloré.** Vos **déchets** doivent- être **triés** et déposés dans les containers appropriés. Il y en a à l'extérieur du parc Est. Les autres déchets (que ce soit de l'huile, antifouling, bois, ferraille etc. sont à emmener à la déchetterie par l'Amicaliste. C'est pour cette raison qu'il n'y a plus de poubelle dans les parcs. On y retrouvait bois, ferraille pinceaux, solvants etc. de tout et les bénévoles se chargeaient de trier et emmener à la déchetterie !!!*

**Ne rien laisser dans les parcs à bateaux.**

*Attachez les drisses des voiliers.*

**Râteliers :** videz les annexes à cause du poids et les retourner pour éviter qu'elles ne se remplissent d'eau de pluie.

Au niveau des finances, l'amicale se porte bien. Notre réserve est essentiellement produite par notre activité portuaire (Corps morts, mises et sorties d'eau, parcs, et festivités (sauf pour l'année 2020) de plus, de par la situation sanitaire, les dépenses ont été moindres. Elle doit être investie pour des projets dans l'intérêt de tous les plaisanciers. Vous savez combien il est difficile d'améliorer nos installations sans se heurter aux contraintes environnementales.

Nous désirons proposer une reconversion des équipements des anciens bacs de Loire (le duc d'albe) en les transformant en passerelle d'accès avec un ponton à son extrémité. C'est aujourd'hui, au vu de l'ensablement, la possibilité d'accoster même à basse mer. Le ponton actuel, en fonction des coefficients de marées, n'est bien souvent plus accessible et n'est utilisable que quelques heures avant et après la pleine mer.

Notons que l'amicale a une gestion autonome et qu'elle ne demande ni ne perçoit aucune subvention.

Notre cotisation reste à 45,00 euros. Nous avons pris un engagement envers la SNSM, de lui reverser 2 euros par adhérent. Un chèque de 650,00€ a été remis le mercredi 10 mars 2021.

Nous continuerons à proposer de regrouper les mises à l'eau au printemps de manière à être plus efficace et ferons la même chose pour les sorties d'eau.

Nous proposerons un calendrier, étalé sur plusieurs mercredis ou chacun pourra s'inscrire pour un jour bien déterminé. Ce système étant moins consommateur de temps pour nos bénévoles. La redevance sera perçue au moment de l'inscription et permettra de valider cette demande.

Nous organiserons aussi une cession « formation premiers secours ». La date vous sera communiquée et précisée sur le site internet.

Nous nous retrouverons aussi avec d'autres associations du secteur pratiquant la pêche et la plaisance afin de partager nos connaissances et organiser des sorties...

Je voudrais aussi vous rappeler de ne pas oublier de mettre les gilets de sauvetage. Ils doivent être à jour et je vous conseille de les porter aussi bien à bord que dans les annexes. La pêche et la plaisance sont des loisirs et il faut éviter les imprudences.

Je voudrais avoir une pensée pour nos marins qui ont perdu la vie qu'ils soient professionnels ou plaisanciers.

Sans oublier les bénévoles de la SNSM qui prennent des risques pour aller sauver des vies et qui hélas perdent la leur à cause d'imprudents.

Une pensée aussi à notre amicaliste et ami Josick Meunier qui nous a quitté en juillet dernier emporté par ce COVID 19.

Pour terminer je voudrais préciser que l'amicale n'est pas une entreprise, même si elle y ressemble, nous en avons la rigueur et les compétences.

C'est avant tout un rassemblement de passionnés de bateaux et amoureux de la mer, des amoureux du quartier de Mindin qui comptent l'animer au mieux, comme cela a été fait depuis 30 ans, afin de pérenniser son caractère maritime et d'assurer un service aux plaisanciers.

Je compte sur vous pour nous faciliter cette tâche.

Je vous souhaite de continuer cette année 2021 dans les meilleures conditions.

Prenez soins de vous et n'oubliez pas les gestes barrières.

A bientôt.

Jean-Claude LEFORT

Président de l'Amicale des plaisanciers de Saint Brevin/Mindin